

# LES PETITS MÉMOS DU SE UNSA 13

Mon mouvement

intra-départemental

Pour les enseignants du 1er degré



*Dernières actualités, calendrier, liste des postes, mémento, outils du SE-Unsa :  
fiches repères thématiques, carte des écoles, calcul du barème ... Tout y est !*



[www.se-unsa13.org](http://www.se-unsa13.org)

**SE-Unsa 13**

14 Rue Louis Astouin  
13002 Marseille

13@se-unsa.org  
04 91 61 46 90



## Calendrier prévisionnel du mouvement 2024

- Jeudi 28 mars : Parution du mémento
- Vendredi 29 mars : Parution de la liste des postes
- Du 29 mars au 9 avril : Ouverture du serveur MVT1D
- Vendredi 24 mai : Publication des résultats du mouvement informatisé
- Mini-mouvement des titulaires de secteur en juin
- Phase d'ajustement : jusqu'au 5 juillet

Calendrier complet à venir sur le site mouvement du SE-Unsa 13.



Scannez le QR code et  
demandez l'accompagnement du SE-Unsa

## Les nouveautés 2024

- Modification du calcul du barème

Les autres nouveautés seront sur notre site rubrique : Outils du SE-Unsa / Fiches repères



## Les différents types de vœux

### Pour tous les participants

- **Le vœu poste**

C'est le vœu école. C'est-à-dire celui qui permet de postuler sur une nature de poste précise rattachée à une école précise. Tous les postes sont rattachés à une école.

- **Le vœu groupe**

C'est le vœu qui regroupe tous les postes d'une même nature sur un secteur géographique défini.

Il en existe 2 : le vœu regroupement de communes (**circonscription**) et le vœu **commune**.

### Pour les participants obligatoires

- **Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)**

Ils combinent un secteur géographique constitué de plusieurs communes ou arrondissements avec une ou des natures de postes différentes.

*Pour tous les vœux groupe, il est possible de classer les postes à l'intérieur de chaque vœu en sous-rang de vœu.*

## Les participants au mouvement

### Les participants facultatifs

Ce sont les enseignants qui occupent leur poste à titre définitif et qui participent au mouvement par choix.

### Les participants obligatoires

- Les enseignants qui occupent leur poste à titre provisoire
- Les enseignants qui sont victimes d'une mesure de carte scolaire
- Les enseignants stagiaires 2023/2024
- Les futurs stagiaires du CAPPEI acceptés en formation
- Les entrants dans le département par voie de mutations informatisées
- Les retours de disponibilité, de détachement, de CLD, de PACD, de congé parental de plus de 12 mois.

**Il n'y a plus de participant interdit.**



## Comment choisir ses vœux ?

### Le choix des vœux est personnel.

En aucun cas vous ne devez lister un ou des vœux que vous ne voulez absolument pas. En revanche, et cela dépend aussi de votre barème, si vous voulez augmenter vos chances d'obtenir un poste, il ne faut pas trop restreindre le nombre de vœux.

Une question à se poser : **À quoi va ma préférence ?** À la nature du poste ou à la géographie ? Êtes-vous prêt à aller loin pour une nature de poste précise ou un niveau d'enseignement, ou préférez-vous être au plus proche de chez vous, « peu importe » le poste ?

**Cette question est primordiale** parce qu'une fois que vous aurez listé les postes que vous voulez, si vous voulez augmenter vos chances d'obtenir un poste, vous devrez faire des choix.

**N'obtenir aucun des postes demandés n'a pas les mêmes conséquences que l'on soit un participant facultatif ou obligatoire** : un participant facultatif restera sur le poste qu'il occupe actuellement alors qu'un participant obligatoire sera affecté d'office par le logiciel sur un vœu non formulé vacant dans le département.

**Le SE-Unsa encourage les participants obligatoires à lister un maximum de vœux** pour éviter l'affectation d'office.

Ne pas le faire, c'est prendre le risque d'être affecté encore plus loin et sur n'importe quel type de poste.

Il est important de classer ses vœux par ordre de préférence.

## Fonctionnement des affectations

### Deux phases composent le mouvement intra départemental

- **Le mouvement informatisé (résultats le 24 mai)**

Rangés par ordre de barème, tous les vœux de tous les participants sont examinés. Les participants facultatifs qui n'obtiennent rien sont maintenus sur leurs postes. Les participants obligatoires qui n'obtiennent rien se verront affectés à titre provisoire lors de la phase d'ajustement.

**Les affectations sont à titre définitif, sous réserve d'avoir l'habilitation ou la certification requise.**

- **La phase d'ajustement**

- *Pour les Titulaires de Secteur TS (résultats fin juin)*

Courant juin les TS doivent lister l'ensemble des postes proposés dans leur circonscription. La DSDEN, avec le concours des IEN, les affectera manuellement en fonction d'un "barème simplifié" (cf circulaire à venir).

- *Pour les enseignants sans poste (résultats avant la fermeture de la DSDEN mi-juillet ou après la rentrée)*

À l'issue du mouvement, certains enseignants n'auront pas d'affectation pour la rentrée. Cela peut concerner des candidats avec des faibles barèmes, mais aussi les entrants tardifs dans le département (Inéat). Ils seront affectés officiellement avant le 5 juillet de façon manuelle par l'administration et à titre provisoire (poste entier ou fractions libérées tardivement).

## Calcul du barème

Retrouvez la feuille de calcul du barème sur le site mouvement du SE-Unsa 13. Un module de calcul est disponible pour les adhérents dans la rubrique "Les outils du SE-Unsa" puis "Je calcule mon barème en ligne".



## Et mon syndicat dans tout ça ?

### Le SE-Unsa intervient à plusieurs moments pour le mouvement intra départemental.

- Dans un premier temps, nos collègues de l'UNSA Éducation national siègent en Comité Social d'Administration du Ministère de l'Éducation Nationale, aussi appelé CSA-MEN pour l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion Ministérielles qui définissent, entre autre, les règles à respecter pour élaborer le calcul du barème.
- Une fois ces LDG Ministérielles validées, l'UNSA Éducation Aix-Marseille siège localement en CSA Académique pour valider les LDG Académiques. Ces LDG définissent les règles de calcul du barème pour chaque département de l'académie.
- En parallèle, le SE-Unsa 13 a eu des audiences avec la DSDEN pour faire le bilan du mouvement 2023 et défendre nos demandes pour le mouvement à venir.

### Et pour vous ?

Le SE-Unsa 13 vous propose de nombreux outils mais également plusieurs journées de formation syndicale sur le mouvement intra départemental durant lesquelles nous vous donnerons tous les éléments pour réussir votre mouvement. Les outils sont regroupés sur le site mouvement [www.se-unsa13.org](http://www.se-unsa13.org) : dernières actualités, calendrier, liste des postes, mémento, inscription à un stage mouvement, outils du SE-Unsa (fiches repères thématiques, carte des écoles, calcul du barème ...). Tout y est !

### Pour les adhérents du SE-Unsa 13 ?

Une attention toute particulière est portée aux adhérents du SE-Unsa avec la mise à disposition d'outils spécifiques et le traitement prioritaire des mails. Un suivi individuel est proposé avec des rendez-vous téléphoniques pour élaborer des stratégies personnelles. Des accompagnements sont prévus : pour la contestation du barème ; en cas de recours suite aux résultats du mouvement. Nous sommes à vos côtés à tous les moments du mouvement !

# Les différents types de poste dans le 13

## Les postes accessibles au barème seul

- Adjoint élémentaire
- Adjoint maternelle
- Remplaçant : Brigade circonscription ou départementale ou REP+
- Titulaire de Secteur (TS)



Zoom sur les remplaçants et les titulaires de secteur

## Les postes accessibles au barème avec une certification ou habilitation\*

- Adjoint langues
- Maître formateur (PEMF)
- Enseignant en ASH (RASED, ULIS, SEGPA, EREA,...).

\*sans habilitation, ces postes sont accessibles seulement à titre provisoire.

## Les postes accessibles au barème avec une liste d'aptitude

- Direction d'école

## Les PEP Postes à Exigences Particulières

Pour postuler sur des PEP, il faut, en amont du mouvement, passer un entretien et expliquer au jury en quoi votre profil est adapté à ce type de poste. Pour être convoqué à cet entretien (courant mars), il faut candidater en janvier/février sur Colibris pour passer l'entretien puis vous devrez demander le poste via le serveur MVT1D en avril 2024. Deux sessions de candidature sont organisées, une pour les PEP-ASH et une pour les PEP-Hors ASH.

- UPE2A
- ASH en établissement (Hôpital, CMPP, IEM, IME, ITEP, HDJ ...)
- Direction d'école REP+ totalement déchargé
- UPE2A
- Poste en école Freinet
- Direction d'école bilingue / directeur occitan
- Classes à horaires aménagés



## Les PEP-MG Postes à Exigences Particulières Marseille en Grand

Pour postuler aux écoles ayant adhéré au dispositif "Marseille en Grand", il faut passer un entretien et expliquer au jury ce que votre profil apportera au projet de l'école. Pour être convoqué à cet entretien (courant mars), il faut avoir candidaté sur Colibris en janvier/février. Enfin, vous devrez demander le poste via le serveur MVT1D en avril 2024 si vous avez obtenu l'avis favorable.



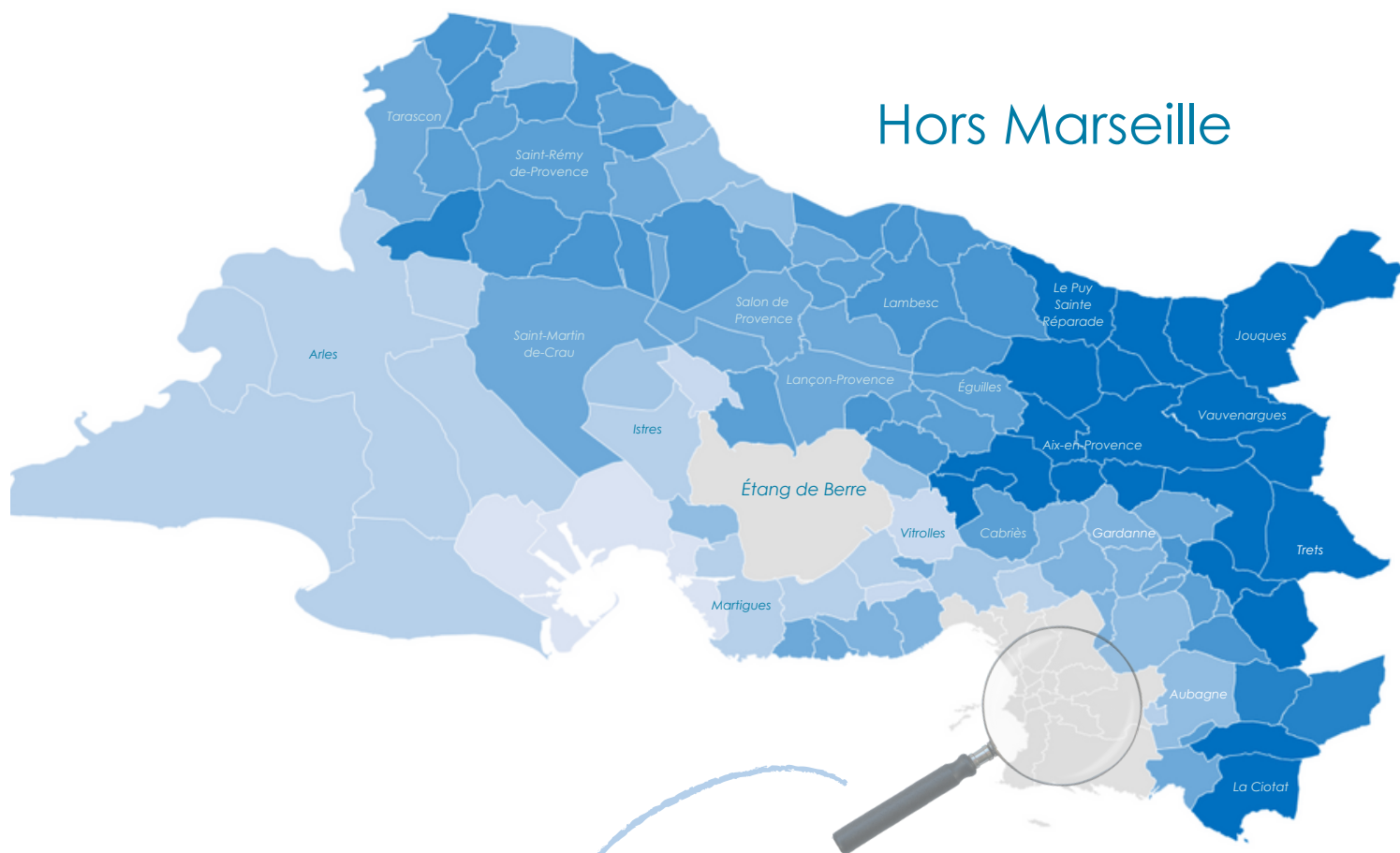
## Les PAP Postes à Profil - Hors Mouvement

Ces postes sont attribués "Hors Mouvement", il faut candidater courant février sur Colibris sur ces postes pour passer un entretien. C'est le jury qui désignera le candidat retenu. Le barème n'intervient pas. En cas d'obtention d'un PAP, les voeux formulés sur le serveur MVT1D sont annulés. Deux sessions de candidature sont organisées, une pour les PAP-ASH et une pour les PAP-Hors ASH.

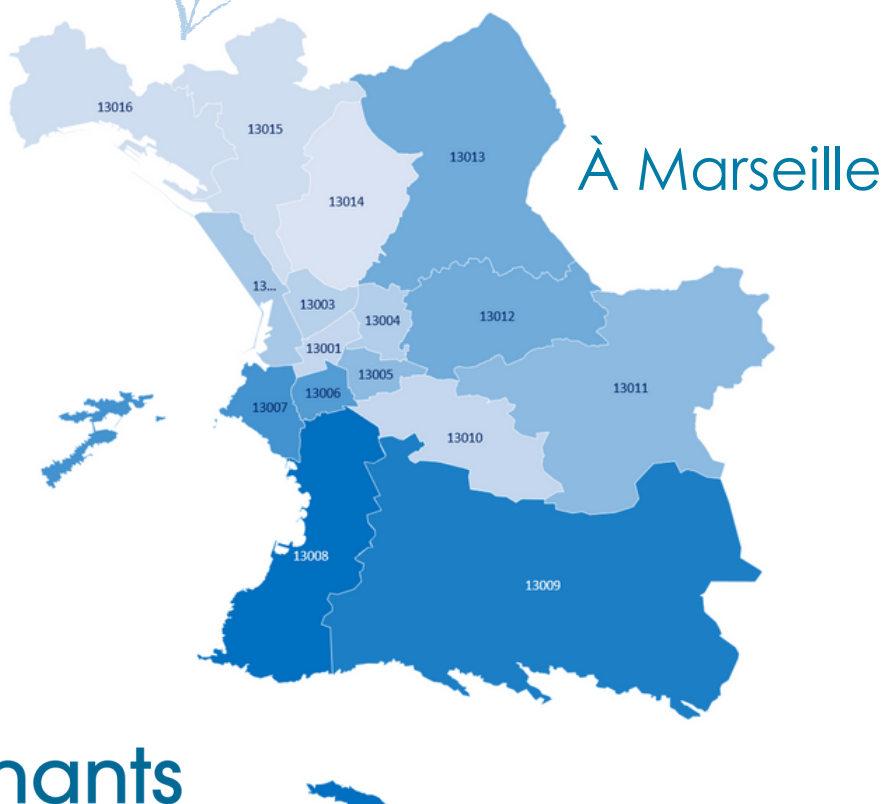
- Conseiller pédagogique
- DAR (enseignant en Dispositif d'AutoRegulation)
- Enseignant en UEEA, ERSEH, UEMA, UEE, EEAP...
- Correspondant à la MDPH
- Coordonnateur ou formateur REP+
- ERUN



# Attractivité des différentes zones du département



Plus la zone est foncée, plus la commune/arrondissement est obtenu avec des barèmes élevés, tous types de postes confondus.





L'UNSA, votre alliée du quotidien



**SE-Unsa 13**

14 Rue Louis Astouin  
13002 Marseille

13@se-unsa.org  
04 91 61 46 90